

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Solgne

Séance du lundi vingt-huit septembre deux mil vingt à 20 heures 30.

Sous la présidence de Monsieur SCHOCH, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Convocation adressée et affichée le 24 septembre 2020

Membres présents : 15

Céline BANNWARTH, Jean-Claude BROUANT, Aurélie FENOT, Xavier FENOT, Jean-François FICARRA, Déborah FUSARI, Emilie FABRE, Blandine HOMBOURGER, Philippe OCHEM, Norbert SCHOCH, François SIEGEL, Jean STAMM, Mariline THIEBAUT, Edwige TUAKLI, Francine WALZER ;

Membres absents et/ou excusés : 0

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Madame Laurence OVIS, Secrétaire de séance.

Au regard de la situation sanitaire et conformément à l'article L.2121-18 du CGCT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de siéger à huis clos.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

43/2020 – Procès-Verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal. (5.2)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur François GABILLARD, élu le 15 mars 2020 en qualité de conseiller municipal de la commune de Solgne, puis Adjoint au Maire en date du 25 mai 2020, a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal et d'adjoint au Maire lors de la réunion du conseil municipal en date du 07 septembre 2020,

Monsieur le Préfet de Moselle a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT et qui, conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du même code en a accusé réception auprès du démissionnaire en date du 24 septembre 2020.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, compte-tenu du résultat des élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars 2020, Monsieur François SIEGEL est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Lecture & approbation du compte-rendu de séance du 07/09/2020.

Le compte-rendu de séance du 07/09/2020 est approuvé à la majorité des membres présents avec 12 voix POUR et 3 voix CONTRE (B. HOMBOURGER, P. OCHEM, M. THIEBAUT).

44/2020 – Election d'un adjoint au Maire. (5.1)

VU la nécessité d'élire un adjoint suite à démission,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007, tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 25 mai 2020, dûment rempli et signé,

VU la délibération n° 18/2020 du 25 mai 2020 fixant le nombre d'Adjointes au Maire à 3,

VU la candidature déposée par M SIEGEL François,

Est élu adjoint au Maire à la majorité avec 14 suffrages obtenus et 1 bulletin blanc :

M SIEGEL François

Les Adjointes au Maire sont dorénavant :

1^{er} adjoint au Maire : Mme FABRE Emilie

2^{ème} adjoint au Maire : Mme WALZER Francine

3^{ème} adjoint au Maire : M SIEGEL François

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer leurs fonctions.

45/2020 – Désignation des membres des Commissions municipales. (5.3)

Suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur le Maire rappelle les membres des commissions municipales tels que décidés en date du 8 juin 2020 afin de procéder au remplacement de l'élu démissionnaire et d'y intégrer le nouveau conseiller, et le cas échéant modifier le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Il rappelle que le Maire, membre de droit, préside ces commissions chargées de débattre et de préparer les décisions soumises au conseil municipal. En aucun cas, elles ne se substituent à lui, seul habilité à voter les délibérations.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret, toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Au regard de la crise sanitaire, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal la possibilité de vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE et DECIDE le vote à main levée pour la détermination des commissions municipales et la désignation de leurs membres ;

DESIGNE les membres des commissions municipales comme suit :

- ✓ **Commission des Finances : 5 membres**
 - M. Jean-Claude BROUANT
 - M. Jean-François FICARRA
 - M. Jean STAMM
 - Mme Mariline THIEBAUT
 - Mme Francine WALZER
- ✓ **Commission Travaux, Bâtiments, Voirie : 5 membres**
 - M. Jean-Claude BROUANT
 - M. Philippe OCHEM
 - M. François SIEGEL
 - M. Jean STAMM
 - Mme Edwige TUAKLI
- ✓ **Commission Ecologie, Environnement, Agricole : 7 membres**
 - Mme Céline BANNWARTH
 - M. Jean-Claude BROUANT
 - M. Xavier FENOT
 - Mme Déborah FUSARI
 - Mme Emilie FABRE
 - Mme Blandine HOMBOURGER
 - M. Philippe OCHEM
- ✓ **Commission Sécurité : 7 membres**

M. Xavier FENOT
M. Jean-François FICARRA
Mme Déborah FUSARI
M. Philippe OCHEM
M. Jean STAMM
Mme Edwige TUAKLI
Mme Francine WALZER

✓ **Commission Urbanisme, PLU** : 4 membres

M. Jean-Claude BROUANT
M. Jean STAMM
Mme Mariline THIEBAUT
Mme Edwige TUAKLI

✓ **Commission Jeunesse, Sports, Loisirs, Communication, animation** :

11 membres

Mme Céline BANNWARTH
Mme Aurélie FENOT
M. Xavier FENOT
Mme Déborah FUSARI
Mme Emilie FABRE
Mme Blandine HOMBOURGER
M. François SIEGEL
M. Jean STAMM
Mme Mariline THIEBAUT
Mme Edwige TUAKLI
Mme Francine WALZER

Adopté à l'unanimité des membres présents.

46/2020 – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres. (5.3)

Considérant qu'il convient de remplacer le conseiller municipal démissionnaire membre de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-5 et L.1414-2 ;
Les membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, voté au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir.

Au regard de la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer à main levée sur la candidature proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE et DECIDE le vote à main levée de la CAO ;

DESIGNE Mme Céline BANNWARTH membre titulaire de la CAO

CONFIRME les membres de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication comme suit :

Président : Monsieur le Maire (ou son représentant)

Membres titulaires :

Mme Céline BANNWARTH
M. Philippe OCHEM
M. Jean STAMM

Membres suppléants :

M. Jean-Claude BROUANT
Mme Emilie FABRE
Mme Mariline THIEBAUT

Adopté à l'unanimité des membres présents.

47/2020 - Représentants siégeant à l'assemblée du SIVOM de SOLGNE et Environs. (5.3)

Considérant qu'il convient de remplacer le conseiller municipal démissionnaire membre suppléant représentant de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Solgne et environs.

Au regard de la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer à main levée sur la candidature proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE et DECIDE le vote à main levée du délégué suppléant du SIVOM;

DESIGNE Mm Edwige TUAKLI membre suppléant du SIVOM ;

CONFIRME les membres représentant de la commune au SIVOM comme suit :

Membres titulaires :

Mme Blandine HOMBOURGER

M. Jean STAMM

Membres suppléants :

Mme Edwige TUAKLI

Mme Francine WALZER

Adopté à l'unanimité des membres présents.

48/2020 – Désignation des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales. (5.3)

VU le Code Electoral et notamment les articles L.11 à L.20 et R.1 à R.21, le Maire statue sur les demandes d'inscription et procède aux radiations sur les listes électorales.

Considérant qu'il convient de remplacer le conseiller municipal démissionnaire membre de la Commission de Contrôle des listes électorales,

Au regard de la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer à main levée sur la désignation du membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE et DECIDE le vote à main levée les membres de la Commission ;

DEFINIT la composition de la commission de contrôle, en fonction de l'ordre du tableau du dernier renouvellement des conseillers, qui sera transmise au préfet, comme suit :

- Mme Francine WALZER
- M. Jean-Claude BROUANT
- M. François SIEGEL
- Mme Mariline THIEBAUT
- Mme Blandine HOMBOURGER

Adopté à l'unanimité des membres présents.

49/2020 – Créances Admises en non-valeurs. (7.1)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Considérant l'état n° 4217550232 des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de M. SCHOCH, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n°2634830233 jointe en annexe, présentée par Monsieur Christian THOMAS - Comptable public, pour un montant de global de 7025,38 € sur le budget principal

PRECISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget Principal 2020, à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Informations :

✓ **MATEC : adhésion à convention**

Monsieur le Maire présente la proposition de convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat d'électricité ; les membres du conseil municipal, à la majorité, demande un supplément d'informations par la commission travaux.

✓ **Election des membres de la Commission Départementale de conciliation en matière d'urbanisme**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Préfet concernant le renouvellement des membres élus de la Commission Départementale de Conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales et son fonctionnement.

✓ **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIDD)**

Les membres du Conseil Municipal désignent Mme Mariline THIBAUT membre titulaire et M. François SIEGEL membre suppléant de la Commission Intercommunales des Impôts Directs. Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de la CC du Sud Messin uniquement pour ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et établissements industriels.

✓ **Démission**

Le Maire informe l'assemblée que Mme Patricia GABILLARD, adjoint administratif en charge du secrétariat du CCAS et de l'accueil de la mairie a présenté sa démission pour raisons familiale et personnelle. Mme GABILLARD ne fera plus partie des effectifs à compter du 19 octobre prochain. Une évaluation du poste sera effectuée par rapport à la charge de travail pour son remplacement.

✓ **Divers**

➤ M. le Maire informe de la demande d'occupation du domaine public par M. CLAUDEL, gérant de la boulangerie-pâtisserie, pour l'installation d'une pergola de 6m x 3m afin de protéger des intempéries les clients en attente d'entrer dans le magasin.

➤ Le Maire et les adjoints reprendront les permanences en mairie les samedis de 10h00 à 11h30 à compter du 03 octobre 2020.

➤ M. FENOT fait part du dysfonctionnement du transport de la ligne 27 Château-Salins/Metz, depuis la rentrée de septembre ; Plusieurs bus ont été supprimés, les élèves arrivent régulièrement en retard au lycée, les bus ne passent pas alors qu'ils sont prévus... M le Maire s'est rendu à Delme rencontrer le transporteur avec d'autres Maires, les problèmes ont été évoqués, la société étudie les fréquentations afin de proposer les meilleures solutions ; il a été demandé de respecter les horaires.

➤ Mme HOMBOURGER soulève le problème de fuite d'eau dans la salle polyvalente ; le point a déjà été abordé l'an dernier par la commission travaux qui travaille à ce sujet.

➤ Mme HOMBOURGER souhaite avoir des informations concernant l'aire de jeux située derrière la salle polyvalente qui n'est toujours pas fonctionnelle ; M. STAMM répond que le manque de pluie n'a pas favorisé la pousse d'herbe et invite les parents et assistants maternels à se rendre dans les autres aires de jeux du village ; Mme TUAKLI demande l'installation d'un banc supplémentaire à l'aire de jeux rue des Aubépines.

➤ Mme BANNWARTH regrette qu'il n'y ait plus de banc devant l'étang situé route de Luppy ; M. STAMM assure que le terrain sera aménagé par la commune, avec remise en fonction de la source, puis les gérants de « La 12 » se chargeront de l'entretien ;

➤ Le Maire informe du retour au calme concernant les nuisances sonores nocturnes ;

➤ La gendarmerie passe régulièrement, il a été procédé au retrait d'un véhicule stationné depuis un certain temps, un second sera également retiré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.